



Anael Paie WS
Déclarations marocaines CNSS,
IGR, CIMR

Copyright © 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Déclarations marocaines CNSS, IGR, CIMR

Date de publication : 26 avril 2022

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Prérequis technique Déclarations marocaines CNSS, IGR, CIMR.....	6
Autres pré requis.....	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor	7
Chapitre 1 Mise en place des paramètres	8
Principes	8
Fiche salarié : données nationales	8
Identification des rubriques et compteurs.....	9
Accès menu	9
Paramètres des déclarations.....	9
Paramètres généraux des déclarations	9
Paramètres de traitement pour la déclaration CIMR	12
Compteurs de traitement de la déclaration IGR 9421.....	13
Compteurs de traitement pour la déclaration du fichier BDS.....	14
Chapitre 2 Déclarations et transmissions.....	15
Edition du bordereau IGR9421	15
Accès menu	15
Edition du bordereau	15
Caisse de Retraite Interprofessionnelle Marocaine des Retraites (CIMR)	16
Accès menu	16
Génération du fichier de déclaration	16
Edition du fichier de déclaration	20
Déclaration CNSS.....	21

Format des échanges.....	21
Import du fichier préétabli.....	21
Préparation du fichier BDS.....	22
Edition du bordereau F512-1-01 / F512-1-10	23
Modification du fichier BDS	23
Annexe A Annexes techniques	25
Liste des exécutables concernées	25
Liste des maquettes d'éditions utilisées	25
Liste des tables de données dédiées	26
Format CIMR (documentation officielle).....	27

À propos de ce manuel

Descriptif des fonctions rattachées aux déclaratifs liés à la législation marocaine au sein du produit Anael paie WS V2R6M0.

Public concerné

- Utilisateur de paie
- Responsable paie

Périmètre du document

Ce module couvre les domaines fonctionnels suivants :

- Génération d'un fichier au format texte destiné à la Caisse de Retraite Interprofessionnelle Marocaine des Retraites (CIMR) avec édition d'un état préparatoire.
- Déclarations des salaires en mode échange de fichiers entre la Caisse nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et ses affiliés, avec récupération du fichier préétabli par la caisse pour les allocations familiales, préparation du fichier de déclaration (BDS), modification de ce fichier BDS le cas échéant et Edition du bordereau F512-1-01/F512-1-10.
- Etat IGR 9421 à destination des services fiscaux (Impôt Général sur les Revenus)

Pré-requis

- Versions requises des applicatifs Paie
 - « Infor Anael paie WS » V2R6M0 avec la dernière PTF installée.

Prérequis technique Déclarations marocaines CNSS, IGR, CIMR

Se référer à la documentation disponible sur le portail Infor Support Portal.

Autres pré requis

Avertissement : L'accès à ces fonctions neutralise toutes les fonctions d'Anael paie WS ayant un rapport avec la législation française. Toutes les sociétés gérées dans la base de données seront concernées.

Pour que cette gestion soit activée, un code d'accès doit être indiqué dans Anael Paie :

A partir du menu Outils > Configuration Générale Anael Paie, vous devez indiquer le code « **ZONE3** » au niveau du champ « Code spécifique ».

Dès que ce code est saisi, après rechargement du menu général, vous aurez accès dans le menu aux options suivantes :

- Fichiers >Fichier du personnel > Données nationales (barre d'outils)
- Fichiers >Identification des rubriques et compteurs >Paramètres des déclarations
- Fichiers >Identification des rubriques et compteurs >Compteurs de traitement pour la déclaration IGR9421
- Fichiers >Identification des rubriques et compteurs >Compteurs de traitement pour la génération du fichier BDS
- Imprimer >Edition du bordereau IGR9421
- Transmission >Déclaration CIMR > Génération du fichier de déclaration
- Transmission >Déclaration CIMR > Edition du fichier de déclaration
- Transmission >Déclaration CNSS > Import du fichier préétabli
- Transmission >Déclaration CNSS > Préparation du fichier BDS
- Transmission >Déclaration CNSS > Edition du bordereau F512-1-01/F512-1-10
- Transmission >Déclaration CNSS > Modification du fichier BDS

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
V1.0	04/2008	PGR	Création document
V2.0	05/2008	PGR	Mise à jour et modification

Version	Date	Auteur	Contenu
V3.0	12/2008	PGR	Changement format doc et modifications – Anael Paie WS V2R5 - Ptf 214 & 215
V4.0	12/2009	PGR	Changement Cerfa IGR – Anael Paie WS V2R5 - Ptf 252
4.0	Août 2012	I. Mary	Application du modèle Infor
5.0	12/2017	VBO	Changement format CIMR – Anael Paie WS V2R6 – Ptf 55
6.0	04/2022	VBO	Changement format CIMR – Anael Paie WS - Ptf 96

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Mise en place des paramètres

Principes

Anael Paie WS autorise le stockage de nouvelles informations notamment des codifications nécessaires aux différentes déclarations et transmissions ainsi que des nouveaux paramètres nécessaires à l'établissement des valeurs à déclarer.

La notion de compteurs de traitement déjà utilisée dans d'autres fonctions d'Anael Paie sera alors utilisée.

Fiche salarié : données nationales

Accès menu

Prendre le menu **Fichiers>Fichier du personnel** une option « Données nationales » a été ajoutée dans la barre d'outils de la fiche salarié.

Contenu

Quatre informations sont demandées pour chaque salarié :

- Numéro CIMR sur 9 caractères alphanumériques (Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites)
- Date d'affiliation CIMR au format JJMMAAAA
- Numéro CNIE sur 10 caractères alphanumériques (Carte Nationale d'Identité Electronique)
- Code situation (pour la CNSS)

Ces informations sont obligatoires et utilisées par les différentes éditions et transmissions du module marocain.

Le numéro CIMR est utilisé dans la déclaration à la caisse de retraite.

Le numéro CNIE et le code situation sont notamment utilisés dans le cadre des déclarations à la CNSS et plus précisément dans les échanges via e-BDS.

L'e-BDS est un portail internet conçu pour le traitement des télétransmissions des bordereaux de déclarations de salaires des affiliées de la CNSS. Il supporte aussi les processus de télépaiement entre la CNSS, les affiliés et les banques. Ce dernier aspect n'est pas couvert par le module d'Anael Paie.

Identification des rubriques et compteurs

Accès menu

Prendre le menu **Fichiers>Identification des rubriques et compteurs.**

Trois options ont été ajoutées dans le menu.

Paramètres des déclarations

Paramètres généraux des déclarations

Les informations suivantes doivent être indiquées pour la société gérée :

- Numéro d'adhérent à la CIMR (6 caractères alphanumériques)
- Numéro IGR (8 caractères alphanumériques) demandé sur l'état IGR 9421.
- Numéro IS (8 caractères alphanumériques) demandé sur l'état IGR 9421.
- Numéro d'élément fixe pour A.F.
- Le code pays défini pour le Maroc

Le **numéro d'élément fixe**, concerne le numéro de l'élément correspondant au no d'ordre du compteur pour l'**allocation familiale** contenu dans les éléments fixes du salarié et défini dans le dictionnaire d'Anael Paie.

Rappel :

La définition du dictionnaire s'effectue par la fonction « Outils / Dictionnaire Anael paie » pour la table no 108 - EMPLOY1.SOF s'agissant des éléments fixes du salarié.

Le no d'ordre doit être établi à partir de la première valeur numérique définie en position 54 dans le dictionnaire. Cette valeur correspond donc à la valeur 1 pour la numérotation de ce paramètre. Elle correspond en fait au premier élément fixe paramétrable.

Les trois premiers éléments fixes définis étant imposés comme rémunération de base (position 30), taux horaire de base (position 38) et horaire de base mensuel (position 46). Le deuxième compteur serait donc en position 62, le 3^{ème} en position 70, etc....

Il s'agit donc de désigner le compteur affecté à l'allocation familiale. Le définir, le cas échéant s'il n'a pas encore été paramétré dans le dictionnaire.

Ce compteur ainsi désigné sera alimenté par l'import du fichier préétabli par la CNSS et il contiendra la valeur de l'allocation familiale affectée au salarié.

Cette valeur devra ensuite être considérée par la paie.

Le **code pays** INSEE testé et utilisé par défaut, si cette nomenclature française est utilisée, est le code 350.

Sinon indiquer à ce niveau le code pays correspondant au Maroc.

Attention : Cette information doit être correcte.

En cas de mauvais paramètre, une autre valeur contenue dans les éléments fixes sera écrasée et perdue lors de l'import.

Exemple de dictionnaire. Ici le numéro d'élément à indiquer est le 15 alors qu'il correspond en fait au champ no 021 vis-à-vis de la définition du dictionnaire.

Numéro	Libellé	Type	Pos	Taille	Déc.
001	Code Société	String	0000	004	0
002	Zone réservée	String	0004	020	0
003	Matricule	String	0024	006	0
004	Rémunération de base	Double	0030	008	0
005	Taux horaire de base	Double	0038	008	0
006	Horaire de base mensuel	Double	0046	008	0
007	Heures supplémentaires	Double	0054	008	0
008	Droit au 13e mois (1=oui)	Double	0062	008	0
009	Prime spéciale encadrement	Double	0070	008	0
010	Commission VRP 3	Double	0078	008	0
011	Participation téléphone portable	Double	0086	008	0
012	Heures dérogation chauffeur	Double	0094	008	0
013	Prime de salissure	Double	0102	008	0
014	Indemnité de déplacement enrobé	Double	0110	008	0
015	Indemnité de déplacement (forfait J ou M)	Double	0118	008	0
016	Av. nature nourriture	Double	0126	008	0
017	Av. nature voiture	Double	0134	008	0
018	Av. nature logement	Double	0142	008	0
019	Av. nature NTIC	Double	0150	008	
020	Pension alimentaire	Double	0158	008	
021	Allocation familiale	Double	0166	008	0

Paramètres de traitement pour la déclaration CIMR

Une ou plusieurs rubriques de **cotisations** doivent être positionnées en fonction des catégories de salariés concernés : Ouvriers, Etam et Cadre.

Ces rubriques sont utilisées pour l'édition trimestrielle de la CIMR.

La base brute, la base nette, le montant salarial et le montant patronal de ces rubriques sont utilisées pour cette édition préparatoire.

La base nette est utilisée pour la génération du fichier à transmettre à la caisse.

Il n'y a pas de restriction de paramétrage; n'importe quel type de cotisations (nature de rubrique) peut être utilisé. Si plusieurs rubriques sont indiquées par type de salarié, les montants de chaque rubrique sont cumulés.

Outre la catégorie de salarié, des rubriques sont dédiées à la déclaration dite normale et d'autres sont dédiées à la déclaration dite complémentaire.

A chacune de ces rubriques, peut être affecté un **code catégorie** (numérique sur deux caractères) qui est déterminé par l'entreprise déclarante mais sous réserve des limites de codifications imposées par la CIMR (Cf. Annexes techniques / Format CIMR (documentation officielle)).

Si le champ code catégorie est laissé à blanc alors qu'une rubrique est indiquée, un paramétrage par défaut est alors appliqué.

A savoir :

- "01"=Ouvrier
- "02"=Etam
- "03"=Cadre

La catégorie du salarié est déterminée par le **code emploi** affecté au salarié dans sa fiche. L'indicateur « Code TDS » de la table des codes emplois est alors utilisé.

Code	Libellé emploi	Libellé qualification	Catégorie	Niveau	Position	Echelon	Coefficient	Classification	Code PCS	Code TDS	St
1000	Directeur Général									Cadre	
1001	Directeur Général Adjoint									Cadre	
1002	Délégué Régional									Cadre	
1009	Chargé de Mission									Cadre	
1010	Secrétaire Général									Cadre	
1020	Responsable Communication									Etam	
1021	Responsable Comm.Interne									Etam	
1022	Responsable Comm.Externe									Etam	

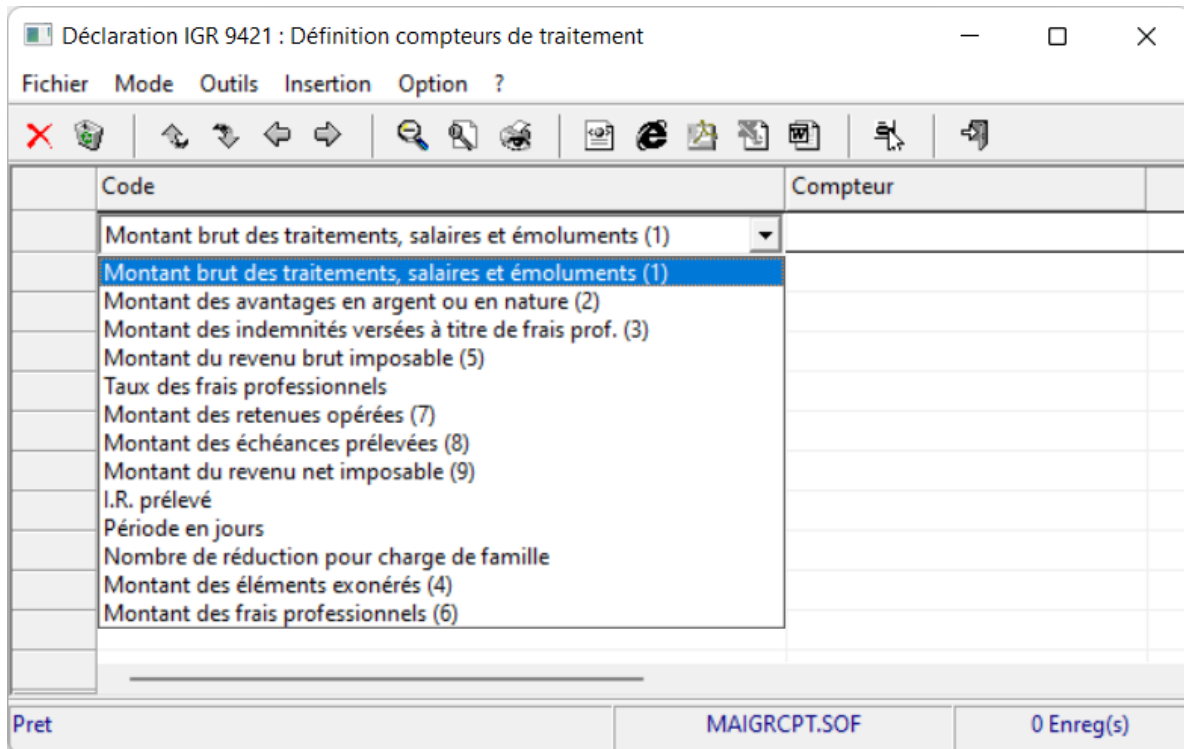
A noter : L'édition préparatoire reste sur le principe de l'affectation par défaut.

Compteurs de traitement de la déclaration IGR 9421

Cette déclaration contient des informations qui sont obtenues via des compteurs de traitements. Elles sont utilisées pour l'édition du bordereau IGR9421

Liste des informations concernées :

Colonne « Code »



Chacune de ces informations doit être affectée d'un compteur de traitement.

Colonne « Compteur »

Indication du compteur de traitement préalablement paramétré à partir du menu **Fichiers>Compteur de traitement sur Anael Paie**.

Il s'agit donc de prévoir le cas échéant des rubriques de paie (ou des compteurs de paie) permettant via les compteurs de traitement de disposer de ces informations.

Compteurs de traitement pour la déclaration du fichier BDS

Cette déclaration contient des informations qui seront obtenues via des compteurs de traitements. Elles seront utilisées pour les échanges avec la CNSS.

Liste des informations concernées :

Colonne « Code »

- Allocation à reverser
- Nombre de jours à déclarer
- Salaire réel
- Salaire plafonné

Chacune de ces informations doit être affectée d'un compteur de traitement.

Colonne « Compteur »

Indication du compteur de traitement préalablement paramétré à partir du menu **Fichiers > Compteur de traitement**.

Il s'agit donc de prévoir le cas échéant des rubriques de paie (ou des compteurs de paie) permettant via les compteurs de traitement de disposer de ces informations.

Chapitre 2 Déclarations et transmissions

Edition du bordereau IGR9421

Accès menu

Prendre le menu Imprimer > Edition du bordereau IGR9421.

Edition du bordereau

Rappel, IGR signifie Impôt Général sur le Revenu. Cette édition est triée par matricule salarié.

Elle s'effectue via un format LLPRINT (List & Label) : maquette TP483.LST.

Les compteurs de traitement paramétrés dans :

Fichiers>Identification des rubriques et des compteurs>Compteurs de traitement pour la déclaration IGR9421 sont utilisés.

Un des deux numéros d'identifiant IGR ou IS est proposé et doit être confirmé ainsi que l'année de traitement.

Caisse de Retraite Interprofessionnelle Marocaine des Retraites (CIMR)

Accès menu

Prendre le menu Transmission>Déclaration à la CIMR.

Génération du fichier de déclaration

Il s'agit de générer un fichier au format texte, destiné à la caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites.

Il s'agit d'une déclaration trimestrielle.

L'année de déclaration ainsi que le trimestre sont demandés ainsi que le nom et la localisation du fichier à générer.

Le numéro d'adhérent CIMR est proposé pour confirmation.

Une déclaration complémentaire peut être effectuée.

Elle peut être demandée dans un fichier séparé qui pourra être également visualisé à la fin du traitement.

Le nom du fichier complémentaire est affecté d'un « _compl » en complément du nom indiqué par l'utilisateur pour le fichier principal.

Constitution du fichier pour la CIMR

Année de déclaration: 2022

Trimestre: 1er

Déclaration complémentaire séparée

N° adhérent: 000045

Nom du fichier de sortie: C:\ccimr.txt

Enregistrer Quitter

Attention :

Une fois le fichier généré, il est possible de visualiser ce fichier.

Lors de cette visualisation, une modification en direct du fichier est également possible.

Toute modification doit être effectuée en toute connaissance des formats et principes régissant la constitution de ce fichier, au risque de compromettre l'acceptation des informations par la caisse des retraites.

Les rubriques de cotisation paramétrées dans *Fichiers>Identification des rubriques et des compteurs>Paramètres des déclarations>Paramètres de traitement pour la déclaration CIMR* sont utilisées ainsi que les codes catégories indiqués pour chaque rubrique.

Il n'y a pas de restriction s'agissant du type de cotisations des rubriques.

La **base nette** et le **taux salarial** des cotisations sont utilisés pour alimenter le fichier.

Si plusieurs rubriques sont indiquées dans les paramètres par type de salarié, le montant de chaque rubrique est cumulé.

Le taux salarial n'est repris qu'une fois sur la première rubrique traitée pour la catégorie du salarié.

Format du fichier généré

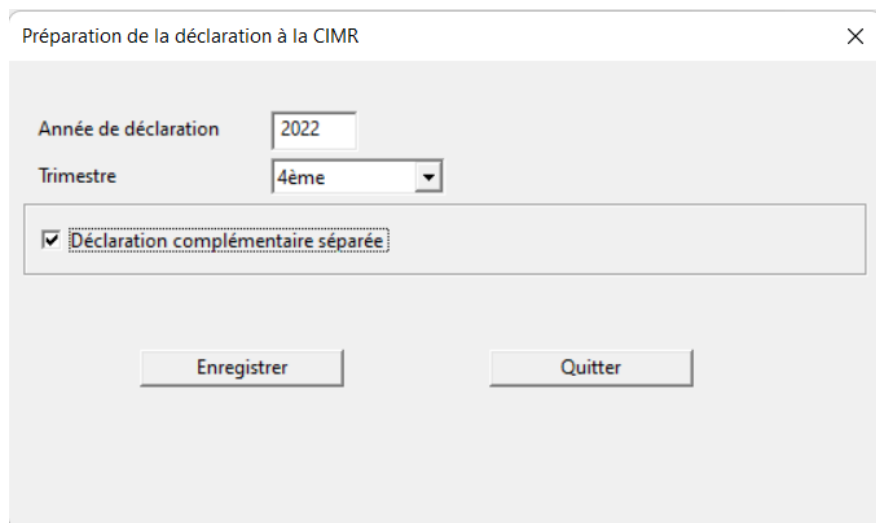
No	Long.	Type	Libellé	Commentaire & Provenance des informations
1	1	Numérique	Etat du salarié	'2'=Actif '7'=Sortant
2	6	Numérique	No d'adhérent	No d'adhérent de l'entreprise à la CIMR. Paramètres des déclarations.
3	2	Numérique	No de catégorie	Par défaut "01"=Ouvrier "02"=Etam "03"=Cadre sinon conditionné par les paramètres indiqués avec les rubriques utilisées (elpai.sof).
4	9	Numérique	Matricule CIMR	No CIMR : Fiche salarié > Données nationales
5	4	Numérique	Taux de cotisation	Taux de cotisation salarial des rubriques paramétrées (elpai.sof).
6	25	Alphabétique	Nom	Issus de la fiche du salarié en cours
7	25	Alphabétique	Prénom	Issus de la fiche du salarié en cours
8	6	Alphanum.	No intérieur dans la société	Code matricule du salarié
9	1	Alphabétique	Sexe	F ou M. Issu de la fiche salarié en cours. Titre : Mr. Mme, Mlle.
10	1	Alphabétique	Nationalité	'M'=Marocain 'A'=Autre. Issu de la fiche salarié en cours. Code Insee de la nationalité
11	8	Numérique	Date d'affiliation	JJMMAAAA. Fiche salarié > Données nationales sinon date d'entrée dans l'entreprise.
12	8	Numérique	Date de naissance	Fiche salarié
13	1	Alphabétique	Situation de famille	C=célibataire, M=marié, D=divorcé, V=veuf. Fiche salarié.
14	1	Numérique	Nombre d'enfants	Fiche salarié
15	10	Numérique	Salaire soumis à contribution	Cumul des bases nettes des rubriques paramétrées (elpai.sof).

No	Long.	Type	Libellé	Commentaire & Provenance des informations
16	8	Numérique	Date de sortie	JJMMAAAA. Fiche salarié
17	10	Alphanum.	N° CNIE	Carte Nationale d'Identité Electronique. Fiche salarié > Données nationales
18	10	Numérique	Matricule CNSS	Obligatoire pour les salariés déclarés à la CNSS Fiche salarié > Données nationales
19	14	Numérique	N° de GSM	Fiche salarié
20	35	Alphanum.	Adresse email	Fiche salarié > Courriels. Mail professionnel avec le top 'Utilisation autorisé par la Dsn'
21	1	Numérique	Trimestre	No du trimestre concerné. Saisi.
22	4	Numérique	Année	AAAA. Année concernée. Saisie.

Remarque : Le descriptif officiel de la CIMR est dans les annexes techniques de ce document.

Edition du fichier de déclaration

Permet l'édition d'un état préparatoire à la déclaration CIMR. L'année de déclaration ainsi que le trimestre sont demandés. Cette édition est triée par catégories de salarié et par matricule salarié.



Préparation de la déclaration à la CIMR

Année de déclaration: 2022

Trimestre: 4ème

Déclaration complémentaire séparée

Enregistrer Quitter

Elle s'effectue via un format LLPRINT (List & Label), maquette TP482.LST.

De la même manière que pour la génération du fichier, les rubriques de cotisation paramétrées dans :

Fichiers > Identification des rubriques et des compteurs > Paramètres des déclarations > Paramètres de traitement pour la déclaration CIMR

sont utilisées.

Il n'y a pas de restriction s'agissant du type de cotisations des rubriques.

- La colonne « Base soumise » correspond à la base brute des rubriques.
- La colonne « Base de calcul » correspond à la base nette des rubriques.
- La colonne « part salariale » correspond au montant salarial des rubriques.
- La colonne « part patronale » correspond au montant patronal des rubriques.

L'édition effectue un cumul trimestriel de ces informations et un cumul fin de trimestre. Une totalisation générale par catégorie de salarié est effectuée.

Déclaration CNSS

Format des échanges

Le format des informations échangées est précisé dans un cahier des charges diffusé par la CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale) dont l'intitulé est : « e-BDS : Le système de Télé déclaration et de Télépaiement de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale ».

Anael Paie utilise la version 2 de février 2006 du cahier des charges pour la récupération et l'élaboration des fichiers.

L'envoi du fichier, fait par l'affilié (l'utilisateur), doit s'effectuer par le portail internet e-BDS en mode sécurisé.

Ce portail est conçu pour le traitement des télétransmissions des bordereaux de déclaration des salaires (BDS) des affiliés de la CNSS.

A noter :

Les fichiers attendus en entrée, et par la suite générés avec Anael paie WS, disposent des caractères « retour à la ligne » (LF) et « retour chariot » (CR) à la fin de chaque enregistrement.

Toute autre caractéristique technique n'est pas exploitable.

Import du fichier préétabli

Le 15 de chaque mois au plus tard, la CNSS met à disposition des affiliés les fichiers préétablis afin d'aider à la préparation des éléments de chaque salarié.

Le format du fichier récupéré sur le portail e-BDS est précisé dans le cahier des charges de la CNSS.

Pour information : règle de gestion des préétablis émis par les services internes de la CNSS

Le fichier préétabli concernant une période est supprimé du portail e-BDS si :

- Le BDS concernant cette période a été transmis et validé par l'affilié sur le portail et transféré vers les services internes de la CNSS pour prise en charge.
- Le BDS concernant cette période n'a pas été transmis ou validé par l'affilié depuis plus de 6 mois.

Si l'affilié ne procède pas à la télé déclaration trois mois après la date de disponibilité d'un préétabli, le service de télé déclaration sera résilié et le portail ne chargera plus les fichiers préétablis.

Le téléchargement du fichier préétabli s'effectue via une connexion sécurisée au portail Internet e-BDS. Ce fichier, créé par les services internes de la CNSS, a les caractéristiques suivantes :

- Une longueur fixe
- Une extension .TXT

- Le nom est *AFFEBDS_numAFF_Periode* : où *numAFF* correspond au no d'affiliation de l'entreprise et *Periode* correspond à la période de télédéclaration.

Ce fichier est trié par no d'enregistrement croissant, les enregistrements de type 3 (détail émission, code enregistrement = « A02 ») sont triés par no d'assuré croissant.

Une fois les informations récupérées dans les éléments fixes de chaque salarié à partir des enregistrements de type 3 « Détail Emission » (champ *N_AF_Net_A_Payer* : montant des allocations familiales net à payer) du fichier préétabli, les informations relatives aux allocations familiales doivent être injectées dans le calcul de paie selon les principes standard d'utilisation des éléments fixes dans Anael Paie.

Lors du lancement de cette fonction, la période concernée (mm/aaaa) et le nom du fichier préétabli sont demandés. **NB** : Un fichier *AnolmporCnss.log* est généré.

Rappel important :

C'est le **numéro de sécurité sociale de la fiche salarié** (correspondant au no d'immatriculation du salarié auprès de la CNSS) qui permet de faire le lien avec le **code matricule** du salarié.

Préparation du fichier BDS

Règle de gestion des périodes de déclaration :

- Une période de télé déclaration correspond à un mois calendaire. La déclaration concerne un seul mois et un seul affilié.
- Le portail Internet e-BDS ne gère pas l'ordre chronologique des déclarations par période. Anael Paie demande la période concernée (mm/aaaa), le nom et la localisation du fichier préétabli précédemment récupéré et le nom et la localisation du fichier en sortie. En effet, l'utilisateur doit préparer le fichier de déclaration des salaires (fichier BDS), à partir du fichier préétabli par la CNSS. Le format normalisé de ce fichier est décrit dans le cahier des charges de la CNSS. Outre sa structure, le cahier des charges définit que le fichier de sortie doit avoir impérativement un nom constitué de : *DS_numAFF_Periode.txt* : où *numAFF* correspond au no d'affiliation de l'entreprise et *Period* correspond à la période de télédéclaration (MMAAAA). Ce fichier en sortie, doit être cohérent avec le fichier préétabli émis par la CNSS :
- L'ensemble des salariés figurant sur le préétabli doit figurer sur le fichier de déclaration en sortie. Un salarié ne faisant plus partie de l'entreprise doit être déclaré comme sortant.
- Un salarié ne figurant pas sur le préétabli ne doit pas figurer dans la déclaration sur préétabli (enregistrement de type 3) mais devra figurer dans les enregistrements de type 5 « Détail déclaration des salaires pour les entrants » (cf. cahier des charges de la CNSS). **NB** : Un salarié entrant doit avoir une date d'entrée correspondant à la période à déclarer. Si son no SS est à zéro, il est considéré comme entrant même si sa date d'entrée ne correspond pas à la période à déclarer. Un bulletin de paie doit être néanmoins établi pour ce salarié sur la période de déclaration. **IMPORTANT** : Un salarié ayant un no SS à blanc (espace) n'est pas traité. Ce fichier est ensuite renommé par le portail e-BDS et transféré sans modification de son

contenu aux services internes de la CNSS.

Dès réception du fichier BDS, e-BDS procède au contrôle de la structure et du contenu de ce dernier. Dans le cas d'un rejet, l'utilisateur a la possibilité de modifier le fichier et de refaire une déclaration.

NB : Durant cette génération un fichier d'anomalie « **AnoTransCnss.log** » est généré.

Important :

- Aucun fichier BDS ne peut être généré sans fichier pré établi par la CNSS en entrée.
- Aucun contrôle (de format, de structure et de cohérence) du fichier de sortie n'est effectué par Anael Paie avant l'envoi à la CNSS.

Edition du bordereau F512-1-01 / F512-1-10

Anael Paie demande la période concernée (mm/aaaa), le nom et la localisation du fichier du fichier en sortie à éditer ainsi que le type du bordereau : 512-1-01 ou 512-1-10.

Cette édition est triée selon l'ordre du fichier déclaré et généré en sortie lors du traitement « Préparation du fichier BDS ».

Elle s'effectue via un format LLPRINT (List & Label), fichier TP484.LST.

On n'exploite dans cette édition que les enregistrements de type 2 (B01), 3 (B02) ou 5 (B04) (cf. cahier des charges de la CNSS).

Modification du fichier BDS

Anael Paie demande en entrée, le nom du fichier de sortie BDS généré que l'on souhaite modifier.

Rappel :

Le nom du fichier attendu doit être impérativement constitué de :

DS_numAFF_Periode.txt : où *numAFF* correspond au no d'affiliation de l'entreprise et *Periode* correspond à la période de télé déclaration (MMAAAA).

L'utilisation d'une autre dénomination ne fonctionne pas.

Un fichier temporaire (sous Pervasive), est ensuite temporairement créé afin de permettre une modification du contenu via un outil de saisie déjà utilisé par ailleurs dans d'autres fonctions de transmission d'Anael Paie.

Le programme vous demande si vous souhaitez régénérer ce fichier temporaire lorsqu'il existe déjà. Répondre oui si le fichier TXT a été modifié notamment suite à une nouvelle génération du fichier BDS. Sinon le même fichier temporaire peut être réutilisé.

Chacun des 7 types d'enregistrement peut être modifié.

Après les éventuelles modifications, le bouton mise en conformité permet de générer le nouveau fichier BDS au format texte avec la même dénomination.

L'utilisation du bouton « **Mise en conformité** » recalcule systématiquement les totaux de la déclaration.

Son utilisation est donc impérative en cas de modification des données.

IMPORTANT : Cas d'ajout d'un salarié entrant :

A noter la présence d'un type d'enregistrement 6 « Récap de la déclaration des salariés entrants » (code enregistrement « B05 »), à blanc et à zéro qui est généré lorsqu'aucun salarié entrant n'est à déclarer pour la période conformément au cahier des charges de la CNSS.

Dans le cas où un salarié entrant (type 5) est alors saisi en direct via la modification du fichier BDS, cet enregistrement de type 6 « à blanc » doit être supprimé avant d'effectuer la mise en conformité qui calculera alors en conséquence un nouvel enregistrement de type 6.

Annexe A Annexes techniques

Liste des exécutable concernées

Modules	Fonction du menu	Argument
TP0481.EXE	Paramètres des déclarations	'0'
TP0480.EXE	Compteurs de traitement pour la déclaration IGR 9421	'0'
TP0480.EXE	Compteurs de traitement pour la génération du fichier BDS	'1'
TP0483.EXE	Edition du bordereau IGR9421	'0'
TP0482.EXE	Déclaration CIMR > Génération du fichier de déclaration	'1'
TP0482.EXE	Déclaration CIMR > Edition du fichier de déclaration	'0'
TP0484.EXE	Déclaration CNSS > Import du fichier préétabli	'0'
TP0484.EXE	Déclaration CNSS > Préparation du fichier BDS	'1'
TP0484.EXE	Déclaration CNSS > Edition du bordereau F512-1-01/F512-1-10	'2'
TP0485.EXE	Déclaration CNSS > Modification du fichier BDS	'0'

Liste des maquettes d'éditions utilisées

Maquettes	Fonction du menu
TP0482.LST	Déclaration CIMR > Edition du fichier de déclaration
TP0483.LST	Edition du bordereau IGR9421
TP0484.LST	Déclaration CNSS > Edition du bordereau F512-1-01/F512-1-10

Liste des tables de données dédiées

No	Tables	Contenu
643	MAPARAM.SOF	Paramètres des déclarations
640	MAIGRCPT.SOF	Compteurs de traitement pour la déclaration IGR 9421
641	MACNSSCPT.SOF	Compteurs de traitement pour la génération du fichier BDS
642	EMPLOYMA.SOF	Fiche salarié / Données nationales

Format CIMR (documentation officielle)



**Nouvelle structure du fichier texte ASCII support de la télédéclaration
des bordereaux trimestriels à partir du 15/05/2022**

Champ	Nombre de positions	Nature du champ	Désignation	Commentaires
1	1	N	Code enregistrement	Champ obligatoire Code = 2 si salarié Code = 7 si sortant (dans ce cas préciser date de sortie dans le champ N° 16)
2	6	N	Numéro d'adhérent	Champ obligatoire Le N° d'adhérent sera le même sur tous les enregistrements
3	2	N	Numéro de catégorie	<p align="center">Champ obligatoire</p> <p align="center">Al Kamil</p> <p align="center">Valeurs comprises entre 00 et 34 pour le régime normal Entre 35 et 39 pour le régime à 55 ans Entre 50 et 70 pour le régime à 50 ans</p> <p align="center">Al Mounassib</p> <p align="center">Valeurs comprises entre 71 et 80 pour le régime normal Entre 85 et 89 pour le régime à 55 ans PME Entre 81 et 84 pour le régime à 50 ans PME</p> <p align="center">TCNSS</p> <p align="center">2 lignes pour chaque salarié :</p> <p align="center">Valeurs comprises entre 00 et 09 pour la tranche '1' inférieure ou égale à 18000 Dhs et entre la catégorie de la tranche '1' + « 90 » pour la tranche '2' supérieure à 18000 Dhs (càd entre 90 et 99)</p> <p>Option Mousabbak : (régime 55 ans) valeurs comprises entre 35 et 39 pour la tranche '1' inférieure ou égale à 18000 Dhs et entre la catégorie de la tranche '1' + « 10 » pour la tranche '2' supérieure à 18000 Dhs (càd entre 45 et 49)</p> <p>Option Moubakkir : (régime 50 ans) valeurs comprises entre 50 et 59 pour la tranche '1' inférieure ou égale à 18000 Dhs et entre la catégorie de la tranche '1' + « 10 » pour la tranche '2' supérieure à 18000 Dhs (càd entre 60 et 69)</p>
4	9	N	Matricule CIMR	Champ obligatoire Il peut être non renseigné pour les salariés nouvellement déclarés et qui ne disposent pas de matricule CIMR

Déclarations et transmissions

5	4	N	Taux de cotisation	Champ obligatoire Valeurs : 0300 - 0375 - 0450 - 0525 - 0600 - 0700 - 0750 - 0800 - 0850 - 0900 - 0950 - 1000 - 1100 - 1200 Pour les adhérents optant pour un mode de déclaration forfaitaire le taux doit être renseigné 0000
6	25	A	Nom	Champ obligatoire
7	25	A	Prénom	Champ obligatoire
8	6	AN	Numéro intérieur dans la société	Champ facultatif
9	1	A	Sexe	Champ obligatoire : (F, M)
10	1	A	Nationalité	Champ obligatoire : Nationalité « M » Marocain, « A » non Marocain
11	8	N	Date d'affiliation	Champ obligatoire : Date d'affiliation (JJMMAAAA)
12	8	N	Date de naissance	Champ obligatoire : Date de naissance (JJMMAAAA)
13	1	A	Situation de famille	Champ facultatif Situation de famille («C» pour célibataire, «M» pour marié, «D» pour divorcé, «V» pour veuve ou veuf)
14	1	N	Nombre d'enfants	Champ facultatif
15	10	N	Salaires soumis à contributions	Champ obligatoire : Salaires soumis à contributions 0003600025 pour un salaire trimestriel de 36000,25 Dhs (Le salaire avec décimales / non arrondi) Il peut être non renseigné pour les sortants
16	8	N	Date de sortie	Champ obligatoire : Date sortie (JJMMAAAA) si code d'enregistrement = 7
17	10	AN	N° CNIE	Champ obligatoire : Evitez les espaces entre les chiffres et les lettres
18	10	N	Matricule CNSS	Obligatoire pour les salariés déclarés à la CNSS. Pour les salariés non immatriculés , saisir « 9999999999 »
19	14	N	Numéro de GSM	Champ obligatoire : 002126***** pour un numéro marocain 00****6***** pour un numéro étranger
20	35	AN	Adresse email	Champ optionnel
21	1	N	Trimestre	Champ obligatoire : Trimestre de cotisation « 1 » = Du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars « 2 » = Du 1 ^{er} Avril au 30 Juin « 3 » = Du 1 ^{er} Juillet au 31 Septembre « 4 » = Du 1 ^{er} Octobre au 31 décembre
22	4	N	Année	Champ obligatoire : Année de cotisation sur 4 positions

Règles à observer et légende :

Nom du fichier : **nom.TXT** (Un encodage ANSI est préférable)

Longueur de l'enregistrement : **190 positions**

Nature du champ :

- N : Numérique (cadrer à droite et compléter par des zéros à gauche)
- A : Alphabétique (cadrer à gauche)
- AN : Alphanumérique (cadrer à gauche)